



**Fédération Française de Rugby
COMITE DE BOURGOGNE
COMITE DE FRANCHE-COMTE**



Président
J.F CONTANT

Président
C JEANNOT

Beaune, 7 décembre 2015

JBM/CSR 315

Dossier suivi par :
André BOUJON
Tel: Port 06 08 34 03 30
Mail : boujon.andre@neuf.fr

**Aux CTC des Clubs
A TRANSMETTRE AUX JOUEURS**

CONVOCAION TADDEI M17

Dans le cadre de la compétition TADDEI des moins de 17 ans, les joueurs dont le nom figure sur l'annexe1, sont sélectionnés en équipe de Bourgogne/Franche Comté. Ils **sont convoqués le SAMEDI 19 Décembre 2015**.

Ils seront opposés le DIMANCHE 20 Décembre à la sélection du Centre dans le cadre des 1/8 de finale de la compétition inter comités. La rencontre se déroulera à 12h30 au "Stade Gabriel PERI" 94 rue Gabriel Péri à Vitry Sur Seine

Déplacement en bus

<u>Aller le</u>	10/12/2015		<u>Retour le</u>	20/12/15
Besançon Cis	10h50	en minibus		
Dijon Bourillot	12h00			

Montchanin rd point	10h15	en autocar		
Chalon péage sud	11h00			
Nuits péage	11h35			
Dijon Bourillot	12h00			
Pouilly péage	12h35			
Auxerre Nord	14h45			
Vitry/Seine	17h00	pour mise place terrain		

Les joueurs préviendront par tél

Equipements / Documents

Chaque joueur doit se munir d'un équipement complet de match avec chaussures de rugby et les chaussettes de club, d'un survêtement, d'une parka, d'une paire de chaussures de jogging et de **sa licence (original) à jour médicalement (impératif)**. Autorisation pour les joueurs de 1° ligne.

Indisponibilité

Le règlement fédéral concernant la participation des joueurs convoqués aux matchs de sélections régionales, ~art 238~ sera appliqué. **En cas d'indisponibilité (officiellement reconnue) prévenir le plus rapidement possible.**
André BOUJON Manager Général des sélections BG/FC au 06 08 34 03 30

Jean-Baptiste MOREAU
Président de la CSR
Comité de Bourgogne

REPAS - HEBERGEMENT

Repas tiré du sac pour ceux qui partent avant 12h00 le samedi 19 décembre.

JOUEURS SELECTIONNES

CLUB	JOUEURS
ASUC MIGENNES	LEBIAN Colin
USO NEVERS	VASKOU Paul – DEVILLE Killian - MEUNIER Paul LUSZEZYSZYN Donovan – GONTARD Quentin
RC AUXERRE	LINAN Steven
POUGUES/LA CHARITE	BLE Mathieu
CS BAZOIS R	LETOQUARD Yann
XV BRIONNAIS	DEVILLARD Allan
ASRC CHALON	MAZUER Hugo – CARLOT Florian
CO LE CREUSOT	WIEME Cédric
CS NUITS	DA SILVA Thomas - MARION Lukas GEANT Edgar
STADE DIJONNAIS	JALLAT Léo – JALLAT Basile - BEAUFILS Julien
CA PONTARLIER	MALFROY Elie
CHAMPAGNOLE RUGBY	GRENIER Jordan
EMBAR	BAUER-PRESTON Lucas

Encadrement :

Danielle ALBERT	Dirigeante Elu Fc
André BOUJON	Manager des sélections
Jacky GRAS	Dirigeant Terrain
Cédric PASTEUR	Entraîneur
Baptiste CLEMENT	Entraîneur
Jordan PERROTON	Kiné

Extrait de l'article 238 des règlements fédéraux-

SITUATION DES JOUEURS SÉLECTIONNÉS

3 - Tout joueur qui, pour quelque motif que ce soit, n'honorerait pas une convocation de la F.F.R., d'un Comité territorial ou d'un Comité départemental, fera l'objet d'une mesure de suspension automatique pour une durée de 10 jours à compter de la date de la rencontre pour laquelle il a été sélectionné. Son association sera alors passible d'une sanction financière en application de l'article 531-1-3 des présents règlements.